

Demande d'admission

Les champs encadrés en rouge sont obligatoires. Pour être recevable, il est impératif de nous transmettre ce document dans son intégralité (8 pages) par mail ou courrier.

Une fois votre demande traitée, nous ne manquerons pas de revenir vers vous dans les meilleurs délais.

1. Identification du demandeur

1.1. Coordonnées de facturation

Nom de facturation

N° TVA (intracom.)

Adresse

Code postal /Localité

Pays

E-mail comptabilité

Téléphone

1.2. Coordonnées du responsable

Civilité Madame Monsieur

Nom

Prénom

Fonction

Gsm

Téléphone direct

E-mail personnel

1.3. Coordonnées de correspondance (si différentes de celles de facturation)

Nom

Code postal /Localité

Adresse

Pays

1.4. Renseignements complémentaires

Enseigne

Site internet

MAXIMUM 25 CARACTÈRES, pour
plaquette nominative visible sur le stand

E-mail général

Page Facebook

Instagram

2. Activité / Produits / Services

Merci de cocher LA catégorie concernée et d'énumérer ensuite avec précision les articles et/ou services proposés

Catégorie :	Abris de jardin / Chalets / Pavillons	Entretien (taille, outils, nettoyage)	Relaxation (sauna, phytothérapie)
	Aménagements extérieurs	Jeux	Terrassement
	Aquatique (piscine, étang, fontaine)	Mobilier de jardin	Vérandas
	Décorations extérieures	Protection (alarmes, parasols, volets)	Autre(s) <i>Veillez préciser :</i>

Produit(s) : **Marque(s) :** **Origine(s) :**

1)
2)
3)
4)

Description générale et/ou remarque :

**Produit
exclusif /
nouveau :**

Nous présenterons une exclusivité

Nous présenterons un nouveau produit

Description du produit exclusif ou de la nouveauté :

**Articles
mis en
décoration :**

Sur notre stand, nous utiliserons des **articles de "décoration"** qui seront commercialisés par un confrère.

Si vous cochez cette case, merci de compléter les informations ci-dessous :

Produit(s) : **Marque(s) :** **Confrère(s) :**
Nom, Prénom, Enseigne

1)
2)
3)

Commentaire éventuel :

REMARQUE IMPORTANTE :

L'organisateur se réserve le droit d'interdire l'exposition d'un article, notamment si celui-ci n'est pas précisé dans la description ci-dessus.

Raison pour laquelle, si des changements surviennent avant ou pendant l'événement (ex: ajout/retrait de nouveaux articles, exclusivité, ...), ils doivent obligatoirement nous être communiqués via la mise à jour de votre formulaire.

3. Demande du candidat exposant

Tous les prix indiqués sont HTVA

3.1. Frais de base pour chaque demande d'admission

- **Droit d'inscription et frais de dossier** inscription x **180€** = €

3.2. Publicité dans le catalogue du salon

Un catalogue A5 quadri sera distribué gratuitement à chaque visiteur. Il intégrera le plan du salon, le programme des conférences/ateliers, ainsi que la liste nominative de tous les exposants (*par ordre alphabétique et par espaces thématiques*). Nous vous proposons d'**augmenter votre visibilité** :

- **OBLIGATOIRE Insertion publicitaire 1/4 de page A5** dans le catalogue insertion x **125€** = €
Horizontal : 138 x H 44,5mm / Vertical : 67mm x H 93,5mm
- **OPTION Supplément pour obtenir 1/2 page A5** dans le catalogue supplément x **70€** = €
Horizontal : 138 x H 93,5mm / Vertical : 67mm x H 192mm
- **OPTION Supplément pour obtenir 1 page A5** dans le catalogue supplément x **110€** = €
Vertical : 138mm x H 192mm
- **OPTION Composition graphique par nos soins** compo. x **60€** = €
Photos, logos et textes à nous transmettre. Le fichier final vous sera remis.

Merci de nous transmettre votre publicité de haute qualité (300DPI minimum) en format JPEG ou en format PDF à l'adresse suivante : francois@cineyexpo.be

La date ultime pour la remise de vos publicités est le **06/01/2025**.

3.3. Emplacement (*voir plan d'implantation en annexe*)

→ Espace **HALL CINEY EXPO**

STAND «SOL NU» - 6 JOURS <i>À l'intérieur du hall Ciney Expo</i>	m2x	€ =	€
→ Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none">• Dimensions : au choix (minimum 9m2)• Fond / Côtés : aucune séparation• Sol : béton lissé• Eclairage : général du hall (néons) 300 lumens	→ Prix dégressifs : <ul style="list-style-type: none">• de 9 à 30 m2: 38€/m2• de 31 à 40 m2: 35€/m2• de 41 à 60 m2: 32€/m2• de 61 à 110 m2: 28€/m2• + de 111 m2: 24€/m2		

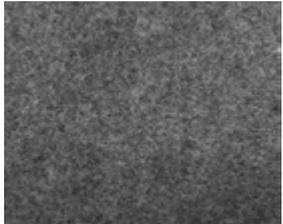
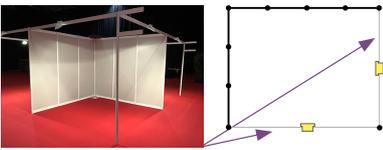
→ Espace **CHAPITEAU EXTÉRIEUR CHAUFFÉ**

STAND «SOL NU» - 6 JOURS <i>À l'extérieur du hall Ciney Expo, dans le chapiteau chauffé</i>	m2 x	25€ =	€
→ Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none">• Dimensions : au choix (minimum 12m2)• Côtés : aucune séparation• Sol : plancher en bois• Eclairage : spots de 500W			

→ Espace **EXTÉRIEUR**

STAND «SOL NU» - 6 JOURS <i>À l'extérieur, sur l'esplanade du Ciney Expo, devant l'entrée du chapiteau.</i>	m2 x	15€ =	€
→ Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none">• Dimensions : au choix (minimum 12m2)• Fond / Côtés : aucune séparation• Sol : tarmac• Eclairage : spots extérieurs			

3.4. Equipement du stand - Mise à disposition de matériel pour les 6 jours

<p>Grande table 2m x 0,80m</p>  <p>x 20€ /table</p>	<p>Grande table nappée 2m x 0,80m</p>  <p>x 35€ /table nap.</p>	<p>Petite table 1,20m x 0,80m</p>  <p>x 20€ /table</p>	<p>Petite table nappée 1,20m x 0,80m</p>  <p>x 35€ /table nap.</p>
<p>Mange-debout H 112cm - Ø 85cm</p>  <p>table(s) x 20€</p>	<p>Mange-debout nappé H 112cm - Ø 85cm</p>  <p>table(s) n. x 35€</p>	<p>Chaise haute - Tabouret de bar en cuir noir</p>  <p>tabouret(s) x 15€</p>	<p>Chaise «bistrot» noire</p>  <p>chaise(s) x 5€</p>
<p>Grille autoportante H 250cm - l 125cm</p>  <p>grille(s) x 20€</p>	<p>Grille avec fourreau sur 1 face H 250cm - l 125cm</p>  <p>grille(s) x 25€</p>	<p>Grille avec fourreau sur 2 faces H 250cm - l 125cm</p>  <p>grille(s) x 30€</p>	<p>Tapis gris foncé avec protection (<i>placement inclus</i>)</p>  <p>m2 x 9€</p>
<p>Spot LED 200w (placement à 8m de haut incl.)</p>  <p>spot(s) x 90€</p>	<p>Point d'accroche (placement inclus)</p>  <p>point(s) x 60€</p>	<p>Raccordement électrique 2000W Conso. incluses prévoir une allonge de 20m</p>  <p>x 2.000watts x 180€</p>	<p>Raccordement électrique Coffret / TRI Conso. incluse Maximum 12000W</p>  <p>coffret/tri x 720€</p>
<p>Structure de stand modulaire (placement inclus)</p>  <p>Barre de renforcement à 2,50m de haut</p> <p>m de long x m = m2 x 24€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimensions : au choix (minimum 9m2) • Fond / Côtés : cloisons en panneaux mélaminés (gris clair) avec une frise à l'avant du stand • Eclairage : 1 spot de 250w par 2m de long. inclus 			<p>TOTAL du matériel souhaité</p> <p>€</p>

3.5. Cartes d'entrées / Invitations clients

Je souhaite obtenir **carte(s) d'invitation pour mes clients** et m'engage à payer uniquement les invitations qui auront été présentées aux guichets d'entrée. (Facturation après l'événement) **5€/pièce tvac**

ENTRÉES 100% GRATUITES

Suivant le nombre de m² réservés, un certain nombre d'invitations présentées ne vous seront pas facturées :

- | | | | |
|----------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| • Entre 9 et 30m ² : | max. 10 entrées offertes | • Entre 61 et 110m ² : | max. 40 entrées offertes |
| • Entre 31 et 40m ² : | max. 20 entrées offertes | • + de 111m ² : | max. 50 entrées offertes |
| • Entre 41 et 60m ² : | max. 30 entrées offertes | | |

4. Préférences

4.1. Emplacement(s) souhaité(s) par ordre de préférence

Préférence n° 1

Préférence n° 2

Préférence n° 3

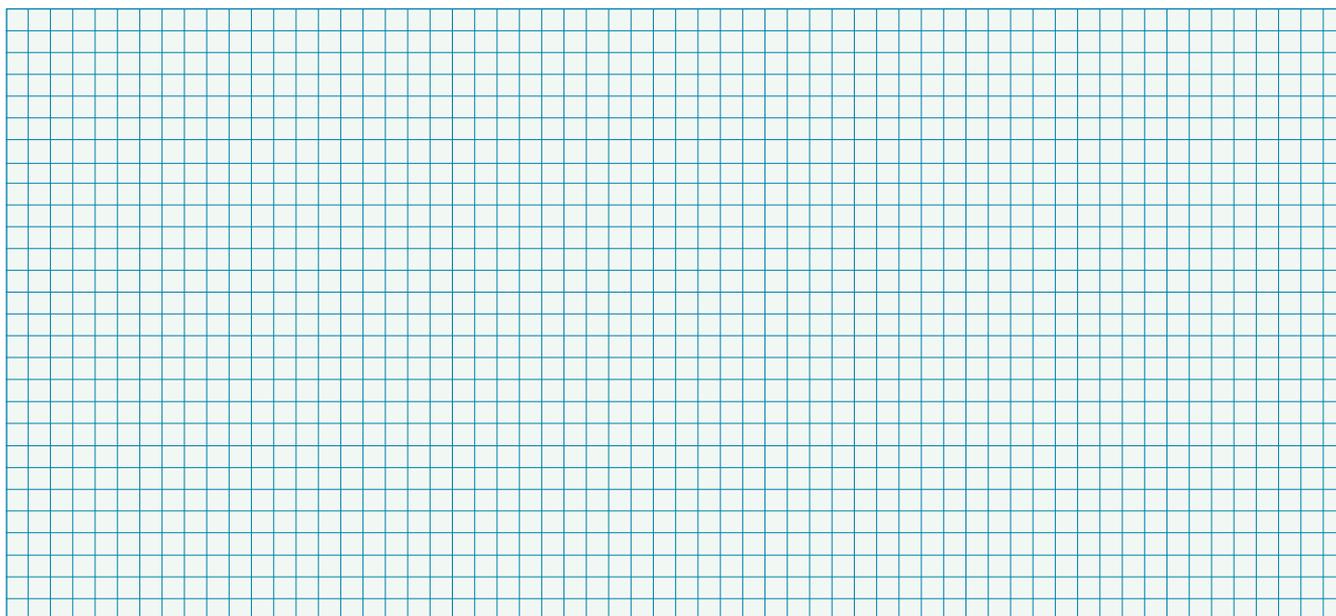
L'attribution du stand par l'organisateur se fera en fonction de la date de réception de votre acompte et des disponibilités. Elle ne sera définitive qu'après accord de l'organisateur et paiement complet du total de votre commande.

4.2. Remarque(s) éventuelle(s)

4.3. Croquis de l'implantation du stand (mobilier, électricité, points d'accroches, ...)

Merci de nous communiquer un croquis de l'implantation de votre stand en précisant l'endroit des cloisons, des points d'accroche pour luminaires, du mobilier, ...

Précisez également si vous envisagez d'installer un fond personnel sur votre emplacement, et, dans l'affirmative, de quel type.



5. Matériel publicitaire

La réussite du salon dépend aussi de votre engagement à le promouvoir !

5.1. Impressions

Je participe activement à la promotion du salon et souhaite obtenir **gratuitement** :

pack(s) de **20 flyers** **affiches A4** **affiches A3**

5.2. Visibilité Web / E-mails / Réseaux sociaux

Je souhaite recevoir par courriel le **pack média** comprenant :

- le bandeau signature accompagnant l'envoi de mes e-mails
- l'affiche du salon en format JPEG
- le descriptif du salon en format PDF
- les liens hypertextes dirigeant mes clients vers le site internet et la page facebook de l'événement

5.3. Concours Facebook

BOOSTEZ VOTRE ACTIVITÉ

en vous associant aux CONCOURS Facebook diffusés par l'organisateur de ce salon !



Je souhaite être mis en avant lors d'un concours Facebook dédié et m'engage à offrir le lot suivant :

Nombre	Valeur par unité	€
--------	------------------	---

Exemples non exhaustifs : un article gratuit - une remise exceptionnelle valable durant le salon - etc.

6. Sélection

Toutes les demandes d'admission au salon sont soumises à l'approbation d'un Comité de Sélection dont les critères d'approbation sont :

- 1) la disponibilité des différents espaces d'exposition;
- 2) le bon équilibre du contenu du salon;
- 3) l'adéquation entre la thématique du salon et celle de l'exposant;
- 4) la qualité des produits, marques et/ou services présentés au salon;
- 5) la variété des produits et/ou services présentés au salon.

Le refus ou l'acceptation du candidat-exposant par le Comité de Sélection sera communiqué par courriel par CINEY EXPO SA, au plus tard 15 jours avant le début du salon. Le comité de sélection peut également, à tout moment, exiger le retrait de tout objet exposé qui serait non conforme à ses exigences et éventuellement l'annulation de l'attribution du (des) stand(s).

7. Récapitulatif de ma demande

a) Frais de dossier	€ htva
b) Publicité	€ htva
c) Emplacement	€ htva
d) Matériel supplémentaire	€ htva

ATTENTION
LE STAND NE SERA ATTRIBUÉ
QU'APRÈS PAIEMENT INTÉGRAL.

**Solde à nous verser pour le
6 janvier 2025**

TOTAL (HTVA) = €

+ TVA 21% = €

Pour les étrangers ayant un n° de tva intracommunautaire:
- TVA 21% belge non due (Art. 44 de la TVA)
- TVA due par le preneur de services (Art. 196 de la TVA)

TOTAL À PAYER = €

**Acompte OBLIGATOIRE
de 50% à la réservation = €**

BENEFICIAIRE C I N E Y E X P O S A

IBAN B E 5 5 0 6 8 2 3 2 9 8 6 0 4 4

BIC G K C C B E B B

COMMUNICATION D E C O J A R D I N

V O T R E N O M D E F A C T U R A T I O N

8. Déclaration du candidat-exposant

Nous avons pris connaissance des conditions générales du salon ainsi que de la politique de confidentialité, disponibles sur www.cineyexpo.be et présentes sur la page suivante de ce formulaire. Nous déclarons les accepter dans leur ensemble, sans aucune réserve, et nous nous engageons à nous y conformer.

Fait à _____, le _____

Nom et prénom du responsable :

Fonction :

Signature du responsable :

Cachet de l'entreprise :

CONDITIONS GENERALES

DÉCOJARDIN (du 15 au 17 & du 21 au 23 février 2025)

1. DEFINITION

Le présent règlement définit par «exposant» ou «candidat exposant», l'exposant lui-même et la société dont les références se trouvent sur le formulaire de demande d'admission, ses employés, préposés ou mandataires et par «organisateur», la société CINEY EXPO S.A.

2. ADMISSION

Les stands sont loués à toute firme ayant une activité compatible avec le thème du salon. L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de participation. De même, l'organisateur peut à tout moment annuler une demande qu'il aurait acceptée ultérieurement.

Le refus ou l'annulation d'une demande de participation par l'organisateur ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement intégral des arrhes versées.

3. RESERVATION

Toute réservation doit être faite via le formulaire d'inscription distribué par l'organisateur. Toute réservation implique le paiement correspondant dans les délais fixés, suivant les modalités décrites dans le formulaire de réservation.

Les stands sont attribués au fur et à mesure et en fonction des réservations. L'attribution ne sera définitive qu'après réception du solde. En aucun cas, le candidat-exposant ne peut se prévaloir d'un emplacement bien précis. En effet, l'organisateur peut, à tout moment, modifier l'implantation et l'attribution des stands. Il devra cependant prévenir le candidat-exposant par courriel au plus tard la veille de l'événement. La réservation étant personnelle, aucune modification de locataire ou d'occupant ne peut se faire sans l'accord écrit de l'organisateur.

4. PAIEMENT

Toute réservation implique le paiement intégral de la totalité du montant prévu au plus tard pour la date reprise sur le formulaire de demande d'admission.

Un acompte de 50 % sera exigé à la réservation en vue de valider toute inscription. Après réception de cet acompte, une confirmation de réservation, accompagnée de la facture, sera envoyée à l'exposant. Le solde sera payé au plus tard à la date mentionnée sur le formulaire de réservation. L'exposant ne peut disposer de son stand que moyennant le paiement de la totalité de toutes les factures lui ayant été adressées. Pour rappel, les chèques bancaires ne sont plus acceptés, que ce soit à titre d'acompte ou de paiement !

Le candidat exposant ou l'exposant qui viendrait à se désister, pour quelque motif que ce soit, ne pourra en aucun cas se prévaloir du remboursement des arrhes versées. Tout désistement intervenant moins de 30 jours calendriers avant l'événement entraînera de facto l'exigibilité des montants dus (suivant le formulaire de demande d'admission et les éventuelles factures complémentaires) dans leur totalité, et ce, à titre d'indemnité de résiliation unilatérale.

5. PLANNING (Sauf indications contraires dans votre courrier de confirmation)

a. MONTAGE DES STANDS

	Période	Lun - Ven	Week-End
HALL	du 03 au 14/02/2025	7h30 - 18h00	9h00 - 17h00
CHAPITEAU	du 12 au 14/02/2025	7h30 - 18h00	
EXTERIEUR	du 11 au 14/02/2025	7h30 - 18h00	

Tous les stands devront être prêts pour 9h00 le samedi 15/02/2025.

Attention: à l'intérieur du hall, l'accès aux véhicules ainsi que les travaux générant de la poussière sont interdits à partir du jeudi 13/02/2025.

b. ACCES AUX STANDS DURANT L'ÉVÉNEMENT

	EXPOSANTS			VISITEURS	
	Accès au site	Accès aux stands	Fermeture du hall	Début	Fin
Sam 15/02/2025	07h30	07h30	18h30	10h00	18h00
Dim 16/02/2025	08h30	09h00	18h30	10h00	18h00
Lun 17/02/2025	08h30	09h00	20h00	10h00	18h00
Ven 21/02/2025	10h00	10h30	20h30	13h00	20h00
Sam 22/02/2025	08h30	09h00	18h30	10h00	18h00
Dim 23/02/2025	08h30	09h00	23h00	10h00	18h00

Selon l'affluence devant les grilles d'entrées, l'organisation se réserve le droit d'ouvrir l'accès au plus tôt à 9h15.

a. DEMONTAGE DES STANDS

	Dim 23/02/2025	Lun 24/02/2025	Mar 26/02/2025
HALL	18h00 à 23h00	7h30 - 19h00	7h30 - 19h00
CHAPITEAU	18h00 à 23h00	7h30 - 12h00	
EXTERIEUR	18h00 à 23h00	7h30 - 19h00	7h30 - 19h00

Par ailleurs, les emplacements doivent être vidés et nettoyés à la date prévue. Passé ce délai, l'organisateur procédera à l'évacuation de tout matériel ou marchandise restant ainsi qu'à la remise en état des lieux et ce aux risques, périls et frais de l'exposant. L'organisateur n'aura aucune formalité judiciaire à remplir à cet égard.

6. PLAN DE LOTISSEMENT

L'organisateur s'efforcera de satisfaire autant que possible les demandes de localisation précise au fur et à mesure des réservations et de leur ordre d'arrivée. En aucun cas, l'organisateur n'est tenu d'attribuer un stand déterminé et ce, même au regard d'une occupation lors d'une édition antérieure du salon.

7. PRODUITS ET SERVICES

Les exposants sont censés posséder les droits et autorisations nécessaires à la présentation des produits et services exposés sur leur stand. Dès lors, l'organisateur n'assume aucune responsabilité à ce sujet, pas même en cas de concurrence déloyale entre exposants ou à l'égard de tiers.

8. PRODUITS EXCLUS

Aucun produit toxique ou explosif ou d'une dangerosité similaire ne peut être introduit dans le hall du salon. L'organisateur se réserve le droit de demander le retrait immédiat de tout produit/service n'ayant aucune cohérence avec le thème du salon.

9. AMENAGEMENT

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout matériel et/ou mobilier dont l'état et/ou la présentation seraient de nature à déprécier l'allure visuelle générale du salon. En outre, l'organisateur peut faire meubler et/ou aménager par ses propres services et aux frais de l'exposant, le stand de ce dernier qui ne serait pas aménagé suivant l'esthétique générale du salon.

10. PRESENCE SUR LE STAND

La réservation d'emplacement(s) à l'intérieur du hall, dans le chapiteau extérieur et sur l'esplanade est accordée seulement pour une occupation réelle par l'exposant et ce durant toute la foire. Les emplacements devront être garnis durant toute la foire, jusqu'à l'heure prévue pour la fermeture au public, d'articles en nombre suffisant pour couvrir toute la surface du/des emplacement(s) réservé(s).

11. ACCÈS AU SITE

L'accès à l'intérieur de l'enceinte de la foire ne sera autorisé qu'aux exposants disposant de tickets d'entrée spécialement prévus à cet effet et distribués pour eux uniquement par l'organisateur. La cession de ces tickets à une autre personne est strictement INTERDITE. Il est strictement interdit de garer les véhicules le long des murs du hall CINEY EXPO, ceci afin de laisser l'accès aisé au service de pompiers en cas d'incident.

12. LE NETTOYAGE

La couche de protection des tapis sera enlevée par les soins de l'exposant sur son stand et par l'organisateur dans les allées. Avant l'ouverture et après la fermeture du salon aux visiteurs, les tapis des allées seront nettoyés par les soins de l'organisateur. L'entretien du stand est à charge de l'exposant. Il peut cependant être réalisé par l'organisateur moyennant paiement.

13. ÉVACUATION DES DÉCHETS

Plusieurs containers sont mis à disposition par l'organisateur à l'arrière du hall de Ciney Expo. Les exposants peuvent y déposer, en respectant les règles de tri indiquées, uniquement les déchets résultant du montage et du démontage de leur stand. Des caméras de surveillance sont présentes à proximité. Pour tout abus ou toute infraction constatée, une amende forfaitaire de 500 euros htva sera infligée à l'exposant.

14. MATÉRIEL SUPPLÉMENTAIRE

En cas de raccordement électrique (par prise de 1.000 w), l'exposant devra se munir d'une allonge de 20m minimum. A l'extérieur, les exposants seront tenus de prévoir une allonge suffisante pour accéder au coffret et divisionnaire qui leur sera désigné ; aucune allonge n'est fournie à l'extérieur du hall par l'organisateur. Le mobilier réservé devra être restitué au délégué de l'organisation le soir du dernier jour de la foire, avant 23H00 sous peine de facturation de celui-ci et des frais y afférents.

15. RESPONSABILITES ET ASSURANCES

L'organisateur assure en incendie, tant pour son compte que pour celui des exposants, le matériel du stand (structure) et le mobilier mis à disposition.

L'organisateur décline toute responsabilité, notamment celle qui concerne toute faute ou dommage provoqué par un membre du personnel de la société organisatrice, ainsi que tout dommage ou vol qui pourrait subvenir au matériel exposé, pour quelque raison que ce soit.

Chaque exposant est invité à contracter une assurance vol et incendie couvrant son matériel et surtout à prendre les dispositions nécessaires pour mettre en sécurité tout objet de valeur.

L'exposant doit prévoir une clause d'abandon de recours contre l'organisateur et les occupants de Ciney-Expo.

16. REGLEMENT

Suite à l'envoi du formulaire de demande d'admission, complété et signé, le souscripteur s'engage à respecter toutes les clauses, quelles qu'elles soient du présent règlement. L'organisateur est le seul juge des mesures à prendre en ce qui concerne l'application des dites clauses.

17. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Notre politique de confidentialité est disponible sur notre site internet www.cineyexpo.be